



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2019-161
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	5 août 2019		
OBJET :	Adoption du Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements à la réglementation à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Le Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à corriger des erreurs de nature administrative, parfois déjà existantes, ou à préciser certaines dispositions afin d'assurer une meilleure cohérence entre le libellé des différentes grilles des spécifications.

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 23 juillet 2019 tel qu'il est prévu à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1). Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 1 : Règlement RV-2019-19-27).

Le Projet de règlement RV-2019-19-27 a été adopté selon la résolution CV-2019-04-19.

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)

N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)

Explication :

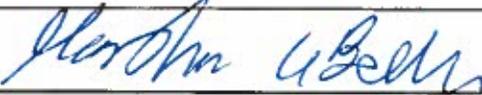
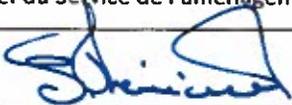
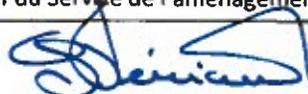
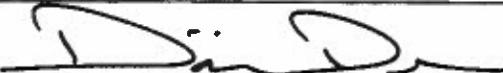
8-RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-05-48.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2019-160_ANNEXE 1 – Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, urbaniste	Conseillère en urbanisme	05/08/2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	05/08/19
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	05/08/19
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Dominic Deslauriers	Directeur par intérim	08/08/2019
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
 Dominic Deslauriers, directeur général adjoint	08/08/2019



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone X0180

La grille des spécifications applicable à la zone X0180, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée :

- 1° par l'ajout, dans la colonne « Sup. MIN (m²) », sur la ligne afférente à l'usage « H1 », de « 5 000 »;
- 2° par la suppression, dans la colonne « Sup. MAX (m²) », sur la ligne afférente à l'usage « H1 », de « 5 000 ».

2. Grille des spécifications applicable à la zone M0340

La grille des spécifications applicable à la zone M0340, annexée à ce règlement, est modifiée par le remplacement, dans la colonne « Sup. MIN (m²) », sur la ligne afférente à l'usage « H12 », de « 120 » par « 1200 ».

3. Grille des spécifications applicable à la zone X0901

La grille des spécifications applicable à la zone X0901, annexée à ce règlement, est modifiée :

- 1° par l'ajout, dans la colonne « Sup. MIN (m²) », sur la ligne afférente à l'usage « H1 », de « 5 000 »;
- 2° par la suppression, dans la colonne « Sup. MAX (m²) », sur la ligne afférente à l'usage « H1 », de « 5 000 ».

4. Grille des spécifications applicable à la zone C0950

La grille des spécifications applicable à la zone C0950, annexée à ce règlement, est modifiée par le remplacement, dans la colonne « Sup. occup. au sol MAX (m²) », sur la ligne afférente à l'usage « C10 », de « 750 » par « 7500 ».

5. Zone H0251

L'article 378.2 de ce règlement est abrogé.

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière